Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_202697-DE

2026 - 01 - 97

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le huit du mois d'octobre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant :
Mme Colette CHARVIN donne procuration à Mme Caroline BRUN DIDIER
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Frédéric DUFRENEY

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Transfert à la 3 CMA de l'exercice des missions d'autorité organisatrice du SPPE :

Madame le Maire expose les faits :

Depuis le 1er janvier 2025, les communes sont autorités organisatrices du service public de la petite enfance (SPPE).

Cette mission vise notamment à recenser les besoins des familles, informer et accompagner les parents et futurs parents, planifier le développement des modes d'accueil et soutenir l'amélioration de la qualité des structures. Compte tenu des déplacements des familles et de la complémentarité des solutions d'accueil sur le territoire, la 3CMA propose d'organiser ces missions à l'échelle intercommunale, en s'appuyant sur les moyens existants du CIAS et sur la chargée de coopération de la convention territoriale globale (CTG).

Conséquences pour la commune pour notre commune, qui dispose d'une micro-crèche : l'objectif est de bénéficier d'une coordination territoriale renforcée tout en conservant la maîtrise de l'équipement communal.

Le transfert proposé porte uniquement sur les missions d'autorité organisatrice.

La commune conserve donc la gestion de sa micro-crèche, ses locaux, ses équipements et ses agents.

La CTG doit permettre de construire une stratégie partagée autour de plusieurs politiques publiques : petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, accès aux droits, logement et inclusion.

Elle prévoit également une participation des communes au diagnostic territorial, à la définition des actions, à leur suivi et à leur évaluation. Les éventuels financements de la CAF restent soumis aux conditions propres à chaque dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le transfert à la 3 CMA de l'exercice des missions d'autorité organisatrice du SPPE ;
- **ACCEPTE** d'adhérer à la Convention territoriale globale (CTG) 2027-2031 ;
- **ACCEPTE** de participer à la gouvernance du projet social de territoire.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_202697-DE

Fait et délibéré en séance,

Le 12 octobre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND SAVOIE

Monsieur Frédéric DUFRENEY
Secrétaire de séance

2026 - 01 - 98

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_202698-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le huit du mois d'octobre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint.
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant :
Mme Colette CHARVIN donne procuration à Mme Caroline BRUN DIDIER
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Frédéric DUFRENEY

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Tarifs du pôle enfance 2026-2027 – Micro-crèche « Le Chat Perché »

Madame le Maire expose les faits :

Les tarifs soumis au vote du conseil municipal concernent exclusivement l'accueil des extérieurs / vacanciers au sein de la micro-crèche jusqu'au 30 septembre 2027.

Madame le Maire explique qu'il est prévu d'appliquer le tarif PSU (Prestation de service unique) aux personnes pouvant justifier d'une résidence secondaire en Savoie.

Ce tarif PSU est calculé en fonction des ressources du foyer et de sa composition, conformément au barème applicable.

Tarif étendu jusqu'aux petits-enfants et petits-enfants de familles recomposées.

Il permet ainsi de proposer une tarification adaptée à la situation de chaque famille.

Cette distinction vise à maintenir une tarification accessible aux résidents secondaires tout en définissant des tarifs spécifiques pour l'accueil des vacanciers.

À noter que les tarifs, inchangés par rapport à l'été 2026, n'ont fait l'objet de remarques de la part des vacanciers.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_202698-DE

1- Habitants de Savoie et personnes éligibles sur justificatif :

Modalités

Tarification PSU selon le barème national de la CAF

Justificatifs requis : numéro allocataire CAF 73, justificatif de domicile ou attestation employeur.

2- Tarifs familles extérieures :

Prestation	Tarif
Adaptation (offerte pour une réservation de 3 ou 5 jours)	20 €
Heure ponctuelle	15 €
Petite pause de 2 h 30 (9 h–11 h 30 ou 14 h–16 h 30)	35 €
Matinée (9 h–13 h)	52 €
Après-midi (13 h 30–17 h 30)	50 €
Journée (9 h–17 h)	85 €

3- Remises :

Conditions	Remise
3 passages par enfant	5 %
5 passages par enfant	10 %
Fratrie, à partir du 2e enfant, sur la prestation la moins chère	10 %

Les remises sont hebdomadaires, non cumulables et non applicables à la PSU.
Les repas, goûters et couches sont inclus dans les tarifs vacanciers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➢ **APPROUVE** les tarifs 2026/2027 de la micro-crèche le Chat Perché

Fait et délibéré en séance,

Le 12 octobre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND ★ SAVOIE ★

Monsieur Frédéric DUFRENEY
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_202699-DE

2026 - 01 - 99

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le huit du mois d'octobre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant :
Mme Colette CHARVIN donne procuration à Mme Caroline BRUN DIDIER
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Frédéric DUFRENEY

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Tarifs du pôle enfance 2026-2027 – ACM Accueil Collectif de Mineurs « Le Petit Montagnard »

Madame le Maire expose les faits :

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs applicables pour l'année 2026-2027.

Cette tarification doit permettre de proposer un service adapté aux besoins des familles, tout en tenant compte des coûts de fonctionnement de la structure.

1. Habitants de Savoie et personnes éligibles sur justificatif

À noter que les tarifs sont inchangés par rapport à l'été 2026.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_202699-DE

Formule QF	0-515	516-851	852-1200	1201-1413	>1414
Journée Mercredi et Vacances	12 €	14 €	16 €	18 €	20 €
Demi-Journée Mercredi et Vacances	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
Temps du midi 11h30 à 13h30	2,20 €	2,90 €	3,10 €	3,65 €	3,95 €
Temps de périscolaire 16h30 à 17h30	1,10 €	1,45 €	1,55 €	1,80 €	1,95 €

2 - Tarifs extérieurs :

Heure Ponctuelle	15 €
Petite Pause (2h30)	35 €
Matinée 8h30 à 13h00	40 €
Après-midi 13h30 à 17h30	40 €
Journée	55 €

Remises

Conditions	Remise
3 passages par enfant	5 %
5 passages par enfant	10 %
Fratrie, à partir du 2e enfant, sur la prestation la moins chère	10 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➢ **APPROUVE** les tarifs 2026/2027 de l'ACM le Petit Montagnard

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_202699-DE

Fait et délibéré en séance,
Le 12 octobre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire



Monsieur Frédéric DUFRENEY
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026100-DE

2026 - 01 - 100

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le huit du mois d'octobre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant :
Mme Colette CHARVIN donne procuration à Mme Caroline BRUN DIDIER
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Frédéric DUFRENEY

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Règlement de fonctionnement pour la micro-crèche « Le Chat perché »

Madame le Maire expose les faits :

Le règlement de fonctionnement de la micro-crèche « Le Chat Perché » précise les modalités d'accueil des enfants et les règles applicables aux familles, notamment en matière d'inscription, d'horaires, d'absence, de facturation et de vie au sein de la structure.

Sa mise à jour vise à clarifier les modalités de fonctionnement du service et à garantir un cadre d'accueil adapté aux besoins des enfants et des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➢ **APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la micro-crèche « Le Chat Perché » tel qu'énoncé et joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026100-DE

Fait et délibéré en séance,

Le 12 octobre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND
SAVOIE

Monsieur Frédéric DUFRENEY
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026101-DE

2026 - 01 - 101

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le huit du mois d'octobre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant :
Mme Colette CHARVIN donne procuration à Mme Caroline BRUN DIDIER
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Frédéric DUFRENEY

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Règlement de fonctionnement pour l'ACM, Accueil Collectif de Mineurs « Le Petit Montagnard »

Madame le Maire expose les faits :

Le règlement de fonctionnement de l'ACM « Le Petit Montagnard » précise les modalités d'accueil des enfants et les règles applicables aux familles, notamment en matière d'inscription, d'horaires, d'absence, de facturation et de vie au sein de la structure.

Sa mise à jour vise à clarifier les modalités de fonctionnement du service et à garantir un cadre d'accueil adapté aux besoins des enfants et des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➢ **APPROUVE** le règlement de fonctionnement de l'ACM, Accueil Collectif de Mineurs « Le Petit Montagnard » tel qu'énoncé et joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026101-DE

Fait et délibéré en séance,

Le 12 octobre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND SAVOIE

Monsieur Frédéric DUFRENEY
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026102-DE

2026 - 01 - 102

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le huit du mois d'octobre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant :
Mme Colette CHARVIN donne procuration à Mme Caroline BRUN DIDIER
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Frédéric DUFRENEY

Votants : 11	Pour : 10	Contre : 0	Abstentions : 1

Objet : Statuts du SIVAV, Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards

Madame le Maire expose les faits

Lors de sa séance du 3 septembre 2026, le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV) a adopté une délibération relative à l'évolution du syndicat, approuvant notamment une nouvelle rédaction de ses statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du syndicat sont invitées à se prononcer sur les évolutions proposées.

Depuis plusieurs mois, une réflexion a été conduite sous l'initiative des représentants du SIVAV avec l'ensemble de ses collectivités membres, des services de l'Etat ainsi que les collectivités de la vallée susceptibles d'être intéressées pour adhérer au SIVAV.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026102-DE

Cette réflexion comportait plusieurs volets et dimensions :

- **Un important volet** « projet » portant sur l'intérêt des compétences et missions exercées par le SIVAV :

Cette réflexion a permis d'aboutir au constat de l'intérêt d'étendre la mission d'animation et de coordination du programme « Espace Valléen - Pays des Aiguilles d'Arves » à l'ensemble du territoire des deux intercommunalités à fiscalité propre à savoir la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) et la Communauté de Communes Terres De Maurienne (CCTDM).

Cela permettrait à l'ensemble des porteurs de projets situés dans le périmètre de ces deux intercommunalités d'être accompagnés et soutenus financièrement (à l'exception de ceux situés sur la Commune de Saint François Longchamp déjà intégrés à l'Espace Valléen « Col de la Madeleine »).

Sur le même principe, l'adhésion des deux intercommunalités à la carte « Certification des Hébergements touristiques » permettra au SIVAV de proposer ce service et d'intervenir sur l'ensemble du territoire de ces dernières.

Enfin, de nouvelles communes comme Montricher-Albanne et Sainte-Marie-de-Cuines se sont montrées intéressées pour adhérer à la carte « Activités de pleine nature » et bénéficier de l'expertise du SIVAV dans ce domaine, notamment dans les sentiers.

- **Un volet juridique** portant sur la modification des statuts pour :

    - Adapter les statuts pour intégrer les résultats de la réflexion exposée ci-dessus à savoir l'adhésion de deux nouvelles communes à la compétence « Activités de pleine nature » et la participation des deux communautés de communes à la carte « Programme Espace Valléen – Pays des Aiguilles d'Arves » (aux cotés des communes supports de stations) et à celle de « certification des hébergements touristiques ».

    - Toiletter les statuts pour supprimer certaines actions et compétences qui ne sont plus exercées par le SIVAV à savoir :
        - La mise en valeur et réhabilitation paysagère, en particulier par la poursuite des actions engagées dans le cadre de la politique Grands Cols ;
        - La mise en valeur du patrimoine et développement des activités et de la filière agricole ;
        - Les nouvelles technologies et d'information pour la partie qui ne concerne pas les infrastructures de réseau.

La restitution de ces compétences serait sans effet puisqu'aucun bien, ni aucun personnel n'est affecté à ces compétences.

    - Tirer les conséquences des évolutions législatives intervenues en matière de compétence « tourisme » :

        - Les services de l'Etat ayant confirmé que la compétence « Programme Espaces Valléens » étant rattachée juridiquement à la compétence tourisme, ce sont les deux communautés de communes (3CMA et CCTDM) ainsi que les communes classées « station de tourisme » ou « commune touristique » qui doivent adhérer à cette carte, à savoir Fontcouverte la Toussuire, Saint Jean d'Arves, Saint Sorlin d'Arves, Villarembert et Montricher-Albanne ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026102-DE

- Supprimer des statuts la compétence « commercialisation de produits touristiques » qui est aujourd'hui exercée par les communes supports de stations et les deux communautés de communes (l'action du SIVAV s'effectuerait dans le cadre de convention de coopération avec les collectivités compétentes)

- Procéder à la réécriture de certaines formulations des compétences,

- Préciser le cadre du fonctionnement à la « carte ».

- **Un volet financier** pour redéfinir les règles de répartition des membres du syndicat en fonction des cartes et des compétences telles qu'elles résultent des réflexions ;

- **Un volet gouvernance** pour redéfinir la représentativité des membres du syndicat en fonction des cartes au sein du Comité syndical.

Au final, la réflexion conduit à procéder à des modifications statutaires et élaborer de nouveaux statuts dont Madame le Maire donne lecture et qui peuvent se résumer ainsi :

- **3 cartes de compétences** :

  - ***Carte 1*** : Conclusion, animation, coordination, planification et évaluation du programme « **Espaces Valléens** » à laquelle adhèreraient : la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA), la Communauté de Communes Terres De Maurienne (CCTDM) et les communes de Fontcouverte-la-Toussuire, Saint Jean d'Arves, Saint Sorlin d'Arves, Villarembert et Montricher-Albanne.

Les frais et dépenses de cette carte seront répartis par le comité syndical du SIVAV pour une partie entre ses membres sur la base de critères intégrant le potentiel financier et la capacité d'hébergement touristique et pour l'autre partie par le biais de participation des maîtres d'ouvrage des projets, avec un minimum de 1 000 € par commune par adhérent.

  - ***Carte 2*** : **Activités de Pleine Nature** à laquelle adhéreraient les communes d'Albiez-le-Jeune, Albiez-Montrond, Fontcouverte-la-Toussuire, Jarrier, Saint Jean d'Arves, Saint-Pancrace, Saint Sorlin d'Arves, Villarembert, Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards, Montricher-Albanne et Sainte-Marie-de-Cuines.

Les frais et dépenses de cette carte sont répartis par le Comité Syndical pour partie en fonction du Potentiel fiscal 4 taxes et pour partie en fonction de la population DGF.

  - ***Carte 3*** : **Certification des hébergements touristiques** à laquelle adhéreraient la 3CMA et la CCTDM.

Les frais et dépenses relatifs à l'exercice de cette carte sont répartis en fonction de la capacité d'hébergement touristique, avec un minimum de 300 € par adhérent par commune.

- **Une représentativité des membres** au Comité Syndical comme suit :

  - 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour chacune des Communautés de Communes,

  - 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026102-DE

- **La dénomination**, le siège et la durée du syndicat demeureraient inchangés.

Madame le Maire indique que les modifications statutaires (extension de périmètre, modification de la répartition entre les membres et restitution des compétences) ont été approuvées lors du dernier comité syndical du SIVAV du 03 septembre 2026. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération du SIVAV doit être transmise à chacune des collectivités concernées qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Sous réserve de remplir les conditions de majorité prévues pour la création du syndicat mixte, Madame la Sous-Préfète prendra un arrêté de modification au terme du délai de trois mois.

Madame le Maire précise également que, conformément à l'Article L.5211-39-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges, ainsi que sur le personnel des communes et EPCI concernés a été élaboré et est transmis en même temps que la délibération du SIVAV.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont invités à :

- APPROUVER l'extension du périmètre du SIVAV aux communautés de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) et Terres De Maurienne (CCTDM), aux communes de Montricher-Albanne et Sainte Marie de Cuines ;
- APPROUVER la restitution des compétences suivantes :
  - Mise en valeur et réhabilitation paysagère en particulier par la poursuite des actions engagées dans le cadre de la politique Grands Cols ;
  - Mise en valeur du patrimoine et développement des activités et de la filière agricole ;
  - Nouvelles Technologie et d'Information pour la partie qui ne concerne pas les infrastructures de réseau.
- APPROUVER les modifications statutaires qui concernent la reformulation de certaines cartes, la composition du comité syndical ainsi que les règles de contribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention, Mme Corinne Chaumaz

- **APPROUVE** l'extension du périmètre du SIVAV aux communautés de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) et Terres De Maurienne (CCTDM), aux communes de Montricher-Albanne et Sainte Marie de Cuines ;
- **APPROUVE** la restitution des compétences suivantes :
  - Mise en valeur et réhabilitation paysagère en particulier par la poursuite des actions engagées dans le cadre de la politique Grands Cols ;
  - Mise en valeur du patrimoine et développement des activités et de la filière agricole ;
  - Nouvelles Technologie et d'Information pour la partie qui ne concerne pas les infrastructures de réseau.
- **APPROUVE** les modifications statutaires qui concernent la reformulation de certaines cartes, la composition du comité syndical ainsi que les règles de contribution.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026102-DE

Fait et délibéré en séance,

Le 12 octobre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND ★ SAVOIE ★

Monsieur Frédéric DUFRENEY
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026103-DE

2026 - 01 - 103

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le huit du mois d'octobre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant :
Mme Colette CHARVIN donne procuration à Mme Caroline BRUN DIDIER
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Frédéric DUFRENEY

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Tarifs saisonniers pour l'aire de camping-car, saison hivernale 2026/2027

Madame le Maire présente la délibération du 5 janvier 2024 dans laquelle les tarifs suivants avaient été adoptés :

Périodes	Stationnement à la journée	Stationnement au mois
Du 15 avril au 15 novembre	5.00 €	100.00 €
Du 16 novembre au 14 avril	7.00 €	150.00 €

Madame le Maire propose de fixer un tarif préférentiel de 125.00 € par mois pour les saisonniers qui stationneront sur l'aire de camping-car, située au 220 Route de l'Opinel 73300 Albiez-Montrond durant la saison hivernale, soit du 16 novembre 2026 au 14 avril 2027.

Ce tarif avantageux tient compte de l'état actuel de l'aire, dont les équipements et les conditions d'accueil restent limités. Il permet ainsi de proposer une solution de stationnement adaptée aux travailleurs saisonniers, tout en tenant compte des prestations actuellement offertes sur le site.

Le tarif du stationnement à la journée reste inchangé, soit 7.00 € du 16 novembre 2026 au 14 avril 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** la grille tarifaire pour l'aire de camping-car comme présentée ci-après pour la saison hivernale 2026/2027

Périodes	Stationnement à la journée	Stationnement au mois
Du 15 avril au 15 novembre	5.00 €	100.00 €
Du 16 novembre 2026 au 14 avril 2027	7.00 €	125.00 €

Fait et délibéré en séance,

Le 12 octobre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ-MONTROND SAVOIE

Monsieur Frédéric DUFRENEY
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026103-DE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026104-DE

2026 - 01 - 104

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND
73 Rue de l'Église Saint-Michel
73300 ALBIEZ MONTROND
mairie@albiez-montrond.fr
Tél : 04 79 59 30 93
Département de la Savoie
Canton de Saint Jean de Maurienne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la Commune d'Albiez-Montrond sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire d'Albiez-Montrond, dûment convoqués l'an deux mille vingt- six, le huit du mois d'octobre.

Étaient présents les membres du conseil municipal formant la majorité des membres en exercice :

Mme Laure MORICE, Maire
Mr Bruno RAMBAUD, 1er Adjoint
Mme Caroline BRUN DIDIER, 2 ème Adjointe
Mr Julien VIAL, 3 ème Adjoint
Mr Bruno BASTIDE, Conseiller municipal
Mme Maryline PHILIPPOT, Conseillère municipale
Mr Nicolas JULIEN, Conseiller municipal
Mme Cécile CHENE, Conseillère municipale
Mr Frédéric DUFRENEY, Conseiller municipal
Mme Corinne CHAUMAZ, Conseillère municipale

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant :
Mme Colette CHARVIN donne procuration à Mme Caroline BRUN DIDIER
Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0
Étai(en)t absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mr Frédéric DUFRENEY

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0

Objet : Création d'une commission sécurité

Madame le Maire explique

qu'afin de renforcer la prévention des risques et d'améliorer le suivi des questions de sécurité sur la commune, il est proposé de créer une commission sécurité.

Cette commission aura pour mission d'identifier les situations à risque, de suivre les problématiques signalées et de proposer des actions correctives concernant les bâtiments communaux, les équipements publics, les espaces de loisirs et, plus largement, les installations relevant de la commune.

Ses prérogatives s'étendront également au domaine skiable, compte tenu des enjeux spécifiques liés à son exploitation, à la sécurité des pistes et des installations, ainsi qu'à l'accueil des usagers.

Il est proposé que la commission sécurité soit composée de plusieurs membres du conseil municipal ainsi que des personnes directement rattachées aux enjeux de sécurité, sous la présidence de Madame le Maire :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 073-217300136-20261012-DELIB_2026104-DE

- Bruno Rambaud
- Julien Vial
- Caroline Brun
- Nicolas Julien
- Bruno Bastide
- Directeur des services techniques
- Directeur de la régie Albiez Domaine Skiable
- Chef des pistes
- Chef d'exploitation du domaine skiable
- Secrétaire général
- Un représentant de l'ESF
- Un représentant du club des sports
- Un représentant du SDIS
- Un représentant de la gendarmerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la création d'une commission Sécurité ;
- **APPROUVE ET DÉSIGNE** les membres appelés à y siéger ;

- Bruno Rambaud
- Julien Vial
- Caroline Brun
- Nicolas Julien
- Bruno Bastide
- Directeur des services techniques
- Directeur de la régie Albiez Domaine Skiable
- Chef des pistes
- Chef d'exploitation du domaine skiable
- Secrétaire général
- Un représentant de l'ESF
- Un représentant du club des sports
- Un représentant du SDIS
- Un représentant de la gendarmerie

- **PREND** acte du caractère consultatif de cette commission.

Fait et délibéré en séance,

Le 12 octobre 2026, à Albiez-Montrond

Madame Laure MORICE
Maire

MAIRIE D'ALBIEZ MONTROND ★ SAVOIE ★

Monsieur Frédéric DUFRENEY
Secrétaire de séance